

ASSEMBLÉE NATIONALE28 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 177

présenté par
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

ARTICLE 28

Supprimer l'alinéa 2 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de coordination.